



Mise en gérance du restaurant du camping

Par **patricia montagner**, le **16/01/2018** à **10:57**

Bonjour

Nous allons mettre en gérance saisonnière notre restaurant sur lequel nous payons un loyer.(bail emphytéotique)

nous sommes passé par l' organisme "interalliance"

Le mandataire nous a dit que le locataire devra régler l'eau, l'électricité, l' assurance du matériel, (l'assurance des murs étant pour nous), les télécoms, le bois pour le four à pizza.

faut il que leur fasse une facture pour toutes ces dépenses, ou faut til que je leur donne tout simplement les factures dés que je les reçois.

mais qui paye le loyer du fond de commerce que nous payons à la mairie qui est propriétaire du terrain. (rappel bail emphytéotique)

faut il passé devant un notaire (le mandataire nous dit que non car c'est une gérance saisonnière)

merci pour vos réponses